

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/229

Objet : Stationnement pour déménagement

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 20/11/2025 par LES DÉMÉNAGEURS BRETONS, agissant pour le compte de M.LAROCHE Étienne, en vue d'occuper le domaine public au droit des 42 rue Victor Hugo et 10 rue de Garonne, afin de stationner dans le cadre d'un déménagement le 24/11/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : LES DÉMÉNAGEURS BRETONS est autorisée à occuper le domaine public au droit des 42 rue Victor Hugo et 10 rue de Garonne, afin de stationner dans le cadre d'un déménagement le 24/11/2025.

Article 2 : Durant le déménagement, des places de stationnement seront réservées.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 21 novembre 2025

L'Adjoint délégué

Robert CAMAZZOLA

